

## **NOTE D'INFORMATION FINANCIERE BREVE ET SYNTHETIQUE : PUISEUX EN FRANCE**

Une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif et du compte administratif est requise pour l'ensemble des communes sans seuil de population, pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus ainsi que pour les départements et les régions.

Cette note, annexée au budget primitif ainsi qu'au compte administratif, doit être transmise en même temps que les documents budgétaires.

Votre attention est appelée sur la nécessité d'élaborer un document simple, clair et accessible qui a vocation à améliorer l'information des citoyens et à faciliter la compréhension des documents budgétaires.

### **1. Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population etc.**

Au regard du contexte, il s'agit de maintenir un niveau de service élevé pour le territoire tout en respectant les règles de l'équilibre budgétaire. Cette année se caractérise par les axes forts suivants :

- La poursuite de l'effort budgétaire concentré sur la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité, dans nombre de secteurs d'intervention. A ce titre, la ville poursuit une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et maintien de travaux effectués en régie au sein de nos services.
- Des taux de fiscalité inchangés pour préserver le pouvoir d'achat des Puiséens.
- La commune dépasse le seuil de 3 500 habitants (3 575 au 1<sup>er</sup> janvier 2021, donnée INSEE)
- Une baisse sans précédent des dotations de l'Etat se préconise.

	Dotations et participations de l'Etat							
ARTICLES	7411	748313	74834/74835	74832	7482	74121	74127	
RECETTES	DGF	REFORME TAXE PRO.	COMPENSATION TH-TF	FONDS DEP TAXE PRO	FONDS PEREQUATION	SOLIDARITE RURALE	DNP	TOTAL
2012	538 325 €	23 963 €	31 608 €	93 115 €	113 608 €	32 237 €		832 856 €
2013	511 754 €	22 865 €	33 607 €	47 398 €	121 879 €	31 758 €		769 261 €
2014	479 207 €	22 865 €	15 661 €	47 408 €	83 174 €	33 578 €		681 892 €
2015	415 997 €	22 865 €	33 860 €	47 408 €	77 022 €	35 245 €		632 397 €
2016	358 001 €	22 865 €	21 514 €	47 408 €	164 850 €	36 824 €		651 462 €
2017	322 193 €	22 865 €	35 044 €	43 603 €	112 238 €	41 193 €		577 137 €
2018	318 644 €	22 865 €	40 929 €	37 340 €	121 879 €	42 385 €		584 042 €
2019	317 938 €	21 055 €	75 521 €	0 €	120 557 €	45 789 €	11 313 €	592 173 €
2020	314 356 €	20 108 €	206 400 €	0 €	0 €	46 749 €	10 182 €	597 795 €

### **2. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 792 274,15€ (BP 2021).

Les recettes de fonctionnement sont principalement issues de la DGF et des contributions directes (impôts et taxes), ainsi que des dotations de la CARPF.

La section dépenses d'investissement s'élève à 6 878 756,61€ (BP 2021).

Les principales lignes de dépenses de ce programme d'investissement sont les suivantes :

- Enfouissement de réseaux au village : 290K€
- Réfection voiries : 167K€
- Réfection de la toiture du gymnase : 150K€
- Réfection partielle de la dalle du tennis couvert et de la toiture : 180K€
- La partie réalisée relative à la construction de la salle de spectacle et de mise aux normes PMR du gymnase (dont les prestations intellectuelles) : 3850K€

Les recettes d'investissement 2021 s'élèvent à 6 878 756,61€.

Le déficit d'investissement reporté est de - 432 487,25€.

Il s'explique par un report de recettes et le déblocage des emprunts effectué en 2021.

Il y a des restes à réaliser sur l'année 2020 d'un montant de 31 232,96€.

Le résultat de clôture (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2020 est 714 679,45€.

### 3. Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

Budget principal :

fonctionnement	dépenses	3 792 274,15€	recettes	3 792 274,15€
Investissement	dépenses	6 878 756,61€	recettes	6 878 756,61€

### 4. Niveau de l'épargne brute/nette (CAF) et niveau d'endettement

Le niveau d'épargne brute de la commune s'élève pour l'exercice 2020 à 541 000,95 € (17,49%).  
La moyenne des villes de même strate = 13,71% en 2019

➔ Pour rappel le taux d'endettement de la commune était en 2019 de : 34,97%

Le taux d'endettement en 2020 est de 33,96 % pour la commune. On constate donc une baisse du taux d'endettement, cela s'explique par le fait que la commune n'a pas déclenché/activé de nouvel emprunt sur l'année 2020. Ce taux d'endettement va augmenter en 2021 avec le déclenchement des emprunts afférents aux opérations de création de la salle de spectacle et de mise aux normes PMR du gymnase.

### 5. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement représente le nombre d'années que la ville mettrait à rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant tout son autofinancement (épargne brute). La capacité de désendettement à fin 2020 de Puiseux en France s'établit à 1,94 an (le seuil de vigilance s'établit à partir de 10 ans).

L'encours de dette au 31/12/2020 s'élève à 1 050 173,47 € soit 294,74€/pueisen. Pour une commune de même strate, l'endettement moyen par habitant est de 751 €.

## 6. Niveau des taux d'imposition :

→ Pour rappel les taux ci-dessous sont de 2020

- Taxe foncière sur propriétés bâties (TFPB) : 16.94%
- Taxe foncière sur propriétés non bâties (TFPNB) : 74.66%

Les taux 2021 sont :

- Taxe foncière sur propriétés bâties (TFPB) : 16.94% + 17.18% (taux département) = 34.12%
- Taxe foncière sur propriétés non bâties (TFPNB) : 74.66%

Il est à noter que le taux de la taxe d'habitation a disparu par effet de compensation le taux qui était appliqué par le département a été affecté à la commune.

Ce taux d'imposition n'est donc plus appliqué au profit du département mais aggloméré à celui de la commune d'où un taux de 34,12%.

## 7. Principaux ratios

Les valeurs de 2021 sont:

1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population : 902,19€
2. Produits des impositions directes / Population : 441,62€
3. Recettes réelles de fonctionnement / Population : 860,87€
4. Dépenses d'équipement brut / Population : 1 635,88€
5. DGF / Population : 98,46€
6. Dépenses de personnels/les dépenses réelles de fonctionnement: 60,46%
7. Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement : 109,66%
8. Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement : 190,03%

## 8. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Les effectifs de la commune (emplois budgétaires) se répartissent comme suit :

- Catégorie A : 1 agent
- Catégorie B : 1 agent
- Catégorie C : 46 agents

Les charges de personnel se stabilisent à 1 672 465€ (1 918 156.50 € au BP 2019, 1 900 000€ au BP 2020, 1 950 000€ au BP 2021)